

## Évolution statutaire et PFR Agissons - Décidons

Mauvaise surprise en ce début d'année 2011 : la mise en place tant vantée par nos gouvernants d'un traitement des fonctionnaires répondant à des critères de résultat vient de démontrer le côté arbitraire de son usage en pleine période probatoire.

Les IAM de la DIRM MEMN bien que n'ayant pas d'objectifs fixés, ni par ce fait d'évaluation de leur activité, subissent des différentiels dans l'attribution de la part résultat. Pour l'instant, il est démontré que ce coefficient varie de 2,65 à 3,06 sans qu'il n'ait été précisé à chacun la raison invoquée. Les coefficients de modulation, comme la cotation des postes, n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales. « Le fait du Prince » s'instaure dans le plus grand mépris des agents et de la démocratie sociale. Un système inique est déployé. Par la compétition qu'il engendre, il mine la solidarité, l'esprit d'équipe et par le fait, impacte l'efficacité globale des services.

De sérieux doutes planent sur les critères opaques qui ont présidé à l'élaboration de coefficients qui pour certains agents, sont discriminatoires. Parmi ceux qui ont été les moins bien traités nous relevons déjà 6 personnes syndiquées CGT.

Certains de ces IAM mal traités, ont à titre, individuel fait un recours hiérarchique auprès de notre Ministre.

Il faut distinguer la raison de ce différentiel de celui de l'assiette des enveloppes attribuées aux DIRM par les DREAL, gestionnaires de nos BOP de façade. A ce niveau, nous n'avons pas encore la synthèse nationale mais de l'avis des DIRM, ces enveloppes ne sont pas nationalement harmonisées. En l'absence d'instance de concertation nationale suite à la suppression du CTPC de la DAM, il n'y a plus de pilote pour manœuvrer les politiques maritimes. Chaque entité, DIRM ou DDTM, est « gérée » en local sans considération du plan d'ensemble et au mépris des singularités locales que seule une gouvernance nationale concertée avec les organisations syndicales serait en mesure d'harmoniser.

Les IAM sont plus ou moins nombreux selon les façades ce qui peut rendre leur existence plus ou moins marginale aux yeux des DREAL et pourrait donc créer des différences d'assiette de ces enveloppes au profit d'autre corps. Un arbitrage par la DRH nous semble sur ce point indispensable.

Pour élargir notre réflexion sur les nouvelles modalités d'attribution de l'indemnitaire, il faut en revenir à la position de la DAM sur le sujet.

Le seul différentiel publiquement annoncé car souhaité par le Directeur des Affaires Maritimes figure dans son courrier du 30 décembre 2010. Il intervient étrangement 10 jours après la notification des coefficients PFR pour les agents DIRM MEMN. Ce souhait ne devrait-il pas porter sur la rémunération indiciaire plutôt que sur la PFR?

Pour compléter l'analyse de cette proposition, il faut rappeler l'érosion indemnitaire constatée par la CGT depuis 2002 entre IAM et Attachés. L'administration s'était engagée à rétablir le différentiel des IAM OT / OS et IAM OA en faisant converger vers les primes d'ingénieur.

Le DRH, Monsieur Ruyskhaert, s'était engagé auprès de la CGT en juin 2008 à utiliser la PFR pour revaloriser l'indemnitare du corps des Inspecteurs des Affaires Maritimes.

Le marché suivant avait été mis dans les mains des organisations syndicales :

- soit la DRH et les OS demandaient la modification du décret indemnitaire des IAM avec un risque de fin de non recevoir de la part de la DGAFP,

- soit la DRH employait le dispositif PFR pour revaloriser l'indemnitaire des IAM.

Aujourd'hui le constat est sans appel : la PFR est appliquée, les primes des IAM ne sont pas revalorisées voire dans certains cas, les IAM OA touchent moins que les Attachés alors que leur régime était supérieur de 25 % en 2002.

La DRH a failli, menti et le schéma proposé est un marché de dupes !

Cette tromperie n'augure rien de bon sur le deuxième engagement de la DRH relatif à l'évolution statutaire. Dans sa circulaire du 4 août 2009, la DGAFP entrouvre la voie d'un glissement vers les grilles d'ingénieur pour les IAM. La CGT est prête à travailler la dessus, elle l'a exprimé, elle le revendique. L'administration a entamé, du bout des lèvres, une timide amorce en ce sens et a bien vite fermé le ban.

Des groupes de travail se réunissent pour traiter de la convergence des Ingénieurs TPE et des Ingénieurs AE. Qu'ils soient de l'option scientifique, technique ou administrative, les Inspecteurs des Affaires Maritimes sont positionnés sur des compétences et des métiers qui s'apparentent soit aux inspections conduites pour l'évaluation du risque industriel, soit aux services techniques de l'agriculture pour le soutien économique et logistiques de la filière halieutique.

Les compétences maritimes forment un tout. Elles sont la pierre angulaire d'une administration de la mer intégrée, au service des marins, des navires, des activités maritimes et de l'économie des filières. Ce creuset imbriqué constitue un champ d'évolution potentiel pour le développement et l'épanouissement des agents en général et du corps d'encadrement civil en particulier.

Les IAM de toutes options ont développé des compétences rares. L'administration ne s'y trompe pas et pour l'option d'apparence la moins technique, l'année de cursus commun à l'école avec les administrateurs des Affaires Maritimes reflète d'une part, le besoin d'élaboration d'une culture mer commune et d'autre part, le passage obligé pour l'acquisition de compétences spécifiques qui ne sauraient être ignorées.

L'évolution du corps des IAM est inéluctable. Après des années de marginalisation et de mauvais traitement, il est inconcevable pour la CGT qu'il soit éclaté, dilué et sacrifié sur l'autel d'une réforme menée à l'emporte pièce.

Pour la CGT, une marge de négociation existe pour l'évolution du corps des IAM vers un corps d'ingénierie qui intégrerait une spécialité maritime ouverte. Hors de ce schéma, respectueux des missions, du corps, des compétences et des agents, il n'y a pas de négociation possible.

Nous devons prochainement nous prononcer pour l'ensemble des agents du corps des IAM afin de défendre pour chacun les compétences et les missions qu'il mène dans notre ministère. Nous vous sollicitons chacun d'entre vous pour nous faire parvenir vos souhaits et remarques.

**Nous avons besoin d'une expression déterminée, massive et rapide. L'heure n'est plus à l'expectative.**

